

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de LA GRIPPERIE SAINT SYMPHORIEN

**Sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Sur la révision du zonage d'assainissement collectif et non-
collectif
Sur l'élaboration du Schéma Directeur des Eaux Pluviales
(SDEP)**

Par arrêté municipal n°2021-10 du 24 mars 2021, le Maire de la commune de La Gripperie Saint Symphorien a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur la révision du zonage d'assainissement collectif et non-collectif, et sur l'élaboration du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune de La Gripperie Saint Symphorien.

A cet effet, Mme AZARIO Marianne, juriste, a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique unique se déroulera du **LUNDI 19 AVRIL 2021 à 9H00 jusqu'au VENDREDI 21 MAI 2021 à 17H00 (clôture de l'enquête)**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.

Les demandes d'informations peuvent être formulées comme suit :

- *Pour la révision du Plan Local d'Urbanisme :*

Mairie
Mme RAUSCHER Aurélie
22 Grande rue
17620 LA GRIPPERIE SAINT SYMPHORIEN
05.46.83.31.49
mairie@lagripperiesaintsymphorien.fr

- *Pour la révision du zonage d'assainissement collectif et non-collectif :*

Eau 17
M. DELBOS Nicolas
131 Cours Genêt
CS 50517
17119 SAINTES CEDEX
05.46.92.31.19

saintonge@eau17.fr

- *Pour l'élaboration du Schéma Directeur des Eaux Pluviales :*

CARO – Service Eau et Assainissement

Mme LOCHON Stéphanie

Centre Technique Municipal

rue Louis Vaudreuil

17300 ROCHEFORT

05.46.82.67.00

eau@agglo-rochefortocan.fr

Le public pourra prendre connaissance des dossiers sur support papier et consigner ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de La Gripperie Saint Symphorien, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h00 à 17h00, ou les adresser par correspondance à l'attention de Madame le Commissaire-Enquêteur pour être annexées au registre :

- soit par voie postale à : Mairie, 22 Grande Rue, 17620 LA GRIPPERIE SAINT SYMPHORIEN

- soit par voie électronique à l'adresse suivante en précisant comme objet « observations enquête publique » : mairie@lagripperiesaintsymphorien.fr

Les trois dossiers seront également consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune, rubrique « actualités » :

www.lagripperiesaintsymphorien.fr

Un poste informatique avec accès gratuit aux dossiers sera mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie de la Gripperie Saint Symphorien aux jours et heures susmentionnés.

Toute personne pourra, sur demande écrite et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie de La Gripperie Saint Symphorien.

Mme le Commissaire-Enquêteur assurera des permanences en mairie de La Gripperie Saint Symphorien:

- Lundi 19 avril 2021 de 9h00 à 12h00

- Mercredi 28 avril 2021 de 14h00 à 17h00

- Samedi 15 mai 2021 de 9h00 à 12h00

- Vendredi 21 mai 2021 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation des dossiers, lors du dépôt des observations sur les registres et lors des permanences avec Mme le Commissaire-Enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public un mois après la clôture de l'enquête et pendant un an à la disposition du public en mairie de La Gripperie Saint Symphorien aux jours et heures d'ouverture habituels susmentionnés ainsi que sur le site internet de la commune, www.lagripperiesaintsymphorien.fr, à la rubrique « actualités ».

Au terme de l'enquête publique et au regard des conclusions motivées de Mme Le Commissaire-Enquêteur, la révision du Plan Local d'Urbanisme ainsi que la révision du zonage de l'assainissement collectif et non-collectif seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de La Gripperie Saint Symphorien, et l'élaboration du Schéma Directeur des Eaux Pluviales sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de l'Agglomération Rochefort Océan.

Le Maire,
Denis ROUYER
